

Séance du 19.01.2012

Remembrement urbain de Pétoly

La mise à l'enquête publique du plan des servitudes, du plan d'abornement, du décompte final et de la répartition des frais a eu lieu le 28.10.2011.

Sur la base des articles 12 et suivants de la loi concernant la perception des contributions de propriétaires fonciers aux frais d'équipements et aux frais d'autres ouvrages publics, le CC décide de procéder à la facturation des frais relatifs au remembrement urbain du Pétoly.

Délivrance d'autorisations d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre deux autorisations d'exploiter (au sens de l'art. 4 LHR) :

- à Mme Marianne Weger pour le café de la Coop (Botyre),
- à M. Muhamet Loshi pour le restaurant La Taverne (Anzère).

Cartes journalières CFF

Le CC décide de reconduire l'expérience pour une année supplémentaire. Les Communes d'Arbaz et de Grimisuat acceptent également de participer à l'achat des cartes journalières CFF aux mêmes conditions qu'en 2011.

Combe des Andins

Le CC attribue un mandat pour l'étude d'avant-projet d'adduction d'eau dans le Combe des Andins au bureau CSD Ingénieurs.

Séance du 02.02.2012

Protection des données

L'article 23 de la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA) du 09.10.2008 prévoit :

¹ Le conseil municipal peut autoriser le contrôle des habitants à communiquer, sur demande, à une personne ou organisation privée les noms, prénoms, sexe, adresse et année de naissance d'un particulier, si le requérant fait valoir un intérêt légitime.

Le CC décide de mettre à disposition une liste du contrôle des habitants (nom, prénom, sexe, adresse et année de naissance) pour les sociétés suivantes :

- Anzère Spa & Wellness SA.
- Télé Anzère SA.
- Anzère Tourisme.

Les requérants ne devront en aucun cas transmettre à des tiers les listes remises par le contrôle des habitants.

Comptes d'Anzère Tourisme

Selon l'article 14 de la loi sur le tourisme du 09.02.1996, la société de développement doit soumettre chaque année son budget et ses comptes au Conseil communal pour approbation.

Le CC prend connaissance des comptes 2010/2011 d'Anzère Tourisme. Ceux-ci bouclent sur une perte de Fr. 27'710.94. Le CC accepte les comptes tels que présentés.

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter (au sens de l'art. 4 LHR) à Mme Ligia Margareth Da Silva Costa pour le café restaurant Ice Cube à Anzère.

Séance du 16.02.2012

Rallye international du Valais

Le CC accorde les autorisations nécessaires au Rallye international du Valais pour l'utilisation des routes communales le jeudi 25 octobre 2012.

Séance du 01.03.2012

Aménagement du secteur Rougenan

Le CC adjuge les travaux de la manière suivante :

- génie civil pour le lot "Rougenan Supérieur" pour le montant de CHF 832'064.30 TTC à l'entreprise Christian Jean. Cette offre est la plus avantageuse.
- génie civil pour le lot "Rougenan Inférieur" pour le montant de CHF 948'375.30 TTC à l'entreprise Christian Jean. Cette offre est la plus avantageuse.
- appareillage pour la totalité du RPU de Rougenan pour le montant de CHF 265'627.00 à l'entreprise Travelletti & Biner SA. Cette offre a obtenu la meilleure pondération.

Conduite d'eau potable St-Romain/ Saxonne

Le CC adjuge les travaux d'ingénieurs relatifs à la conduite d'eau potable St-Romain - Saxonne au bureau Editech SA pour le montant de Fr, 17'088.25 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.

Conduite d'eau potable Probon/Anzère

Le CC adjuge les travaux d'ingénieurs relatifs à la conduite d'eau potable Probon - Anzère au bureau Jollien-Rey SA pour le montant de Fr, 18'604.00 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.